

CONSEIL du 23 octobre 2002

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mmes Kras, Morgand,  
MM .Hanna, Loquet, Mauroy

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier  
MM Covin Darras, Mas, Pierangeli

Parmi les étudiants :

Collège Droit : Melles Carrin, Chaaraki  
MM Bernier, Degros  
Collège Economie :  
MM.Karamaheras Ridelaire

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras,

Avaient donné pouvoir :

Mme Kartchevsky à M.Defossez  
Melle Mignon à M. Starzenski  
M.Masse à M.Pierangeli  
M.Loquet à M.Hanna  
M.Bernier à Melle Chaaraki  
M.Degros à Melle Chaaraki

Invitée:

Mme Li Crapi

M. Pierangeli, Vice Président du Conseil, constatant que le quorum est atteint, aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte rendu. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Décisions budgétaires modificatives et frais de dossier en 3<sup>ème</sup> cycle**

Deux DBM l'une de Report d'un montant de 15000 euros, l'autre de Rattachement d'un montant de 3526 euros sont soumises au conseil.

L'emploi de ces fonds vise principalement à faire face aux dépenses traditionnelles de fonctionnement et aux prestations internes qui seront facturées en fin d'exercice.

Ces DBM sont adoptées à l'unanimité

Une erreur étant apparue sur le coût des frais de dossier en 3<sup>ème</sup> cycle, le montant de ceux-ci est fixé à 35,07 euros à la rentrée 2002.

**Modification des maquettes et règlement d'examen en économie-gestion**

M.Pierangeli passe la parole à M.Hanna qui commente les modifications des maquettes en deug. Les cours et les travaux dirigés seront désormais réunis dans la même unité en première année. En second année il n'y a pas de gros bouleversements, le choix d'options est plus large au second semestre.

Les modifications les plus importantes se situent en second cycle puisque les mentions ont été supprimées et remplacées par un jeu d'options, selon deux orientations : Analyse et politique économique ou Gestion des entreprises.

M.Hanna précise que l'on reste dans les habilitations définies dans le cadre des arrêtés Bayrou et qu'il n'y a pas en économie- gestion de réforme au sens 3-5-8. Les modifications du règlement d'examen reflètent quant à elles, celles des maquettes et ne subissent pas d'autres changements.

M.Mauroy signale que quelques éléments n'apparaissent pas sur les maquettes, notamment les coefficients. Cette remarque est enregistrée et les modifications des maquettes en économie-gestion sont adoptées sous réserve de ces rectifications mineures.

#### **Modification des maquettes et du règlement d'examen en deug et maîtrise de Droit**

En maîtrise de droit public, les enseignants proposent de déplacer au second semestre le cours de grands services publics et de prévoir le cours de contentieux constitutionnel au premier semestre.

En ce qui concerne le règlement d'examen en maîtrise, M.Defossez propose de revenir au système de compensation annuelle entre les semestres à la demande du Vice Président Formation car nous sommes restés dans le cadre des arrêtés Bayrou qui ne prévoit pas l'indépendance des semestres.

Les articles 2 et 20 du règlement d'examen de maîtrise sont donc modifiés en ce sens.

Par ailleurs, en première année de droit, l'examen oral en institutions administratives françaises, sera remplacé par un écrit de deux heures à compter de cette rentrée universitaire.

#### **Modification de la Maquette du DEUST Nouveaux métiers de la cité**

En seconde année de Deust, l'unité capitalisable UM5 en filière médiation, intitulée violence et délinquance est de nature à intéresser les deux options. M.Loquet responsable du Deust propose donc de la réintégrer dans le tronc commun qui passerait ainsi de 180h à 240h. En contrepartie les option médiation ou gestion de projet ne comporteraient plus que trois unités capitalisables chacune de 210h, soit un total inchangé de 450h par filière.

Ces modifications de maquettes sont adoptées à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### 1) Effectifs étudiants à la rentrée

Mme Morgand communique aux membres du Conseil les effectifs d'étudiants dans les différentes années d'études

Deug Droit 1<sup>ère</sup> année : 500

Deug eco 1<sup>ère</sup> année : 185

Deug droit 2<sup>ème</sup> année : 178

Deug eco 2<sup>ème</sup> année : 50

Licence Droit : 155

Licence eco : 51

Maîtrise Droit : 120

Maîtrise éco : 20

Dea Sciences des organisations : 10

En DESS les inscriptions ne sont pas terminées.

En DEUST : 31 étudiants en 1<sup>ère</sup> et en deuxième années

##### 2) Elections

Les élections générales pour renouveler l'ensemble des membres du conseil de la FDEG auront lieu les 4 et 5 février 2003

##### 3) CLES – Modules transversaux

La création du CLES est actuellement en attente. En ce qui concerne les modules transversaux il n'y a pas d'aménagement d'horaire entre composantes car cela est trop complexe. C'est la Faculté qui décidera de la valorisation ou du nombre de crédits accordés. Une commission de validation des acquis validera la participation des étudiants à telle ou telle activité.

A ce sujet M.Ridelaire fait remarquer que la valorisation des points pour les sportifs est largement prise en compte dans certaines universités et à Lille en particulier. Mme Morgand répond que la réflexion se fera sur ce point, mais pas cette année.

##### 4) SUBVENTIONS CORPOS DROIT et ECO-GESTION

Le solde des subventions 2002 soit 300 euros sera versé dès que les élections auront eu lieu dans chaque corpo

##### 5) TUTORAT

Mme Morgand informe le conseil que cette action n'étant pas reprise au titre du nouveau contrat quadriennal qui est basé sur la réforme du 3-5-8, réforme dans laquelle la FDEG ne s'est pas engagée, il n'est pas certain qu'un financement nous soit accordé.

M. Defossez indique que c'est l'une des raisons pour laquelle les représentants de la FDEG au conseil d'Administration de l'UVHC ont voté contre le projet de contrat quadriennal avec le ministère. Le Tutorat est une innovation pédagogique importante bénéfique pour les étudiants et il faut la poursuivre indépendamment de la mise en place du 3-5-8.

Les membres du Conseil décident alors de présenter une motion visant au maintien du financement de cette action.

##### 6) Problèmes de Personnel et dysfonctionnements à la rentrée

Mme Baspeyras élue AITOS au conseil de la FDEG prend la parole pour exposer les difficultés rencontrées par ses collègues AITOS depuis la rentrée.

Depuis fin août, le climat et les conditions de travail se sont dégradés suite à la conjonction de plusieurs facteurs :

1) manque de personnel en pédagogie

Lors de l'audit de la composante, nous avons tenté d'anticiper la baisse des effectifs en signalant à M. le VP chargé des ressources humaines, qu'en raison de congés de maternité d'une secrétaire et d'une demande de mi-temps d'une autre personne, la rentrée 2002 risquait d'être délicate.

En outre, nous avons signalé le surcroît de travail de Mme Lejeune secrétaire en charge de la Formation Continue et un mi-temps avait été demandé.

Monsieur le VP chargé des ressources humaines, avait pris note de ces remarques et promis d'en tenir compte.

Ceci n'a malheureusement pas été fait et il semble aujourd'hui que le demi-poste perdu le soit définitivement et que la formation continue doive se débrouiller.

2) disparition d'un poste de contractuel

Le personnel contractuel qui était en poste à l'Accueil nous a quitté et à cette occasion le support de poste nous a été repris de manière unilatérale, sans aucune concertation. Un profil de poste avait été fait qui indiquait très précisément les tâches de ce personnel. Son rôle en matière d'assistance à l'enseignement ( micros, reprographie, transport de matériel audio-visuel, programmation des puces donnant accès aux salles spécialisées...) était capital et l'ensemble de la faculté et particulièrement du corps enseignant déplore cette perte. A l'heure actuelle une partie de ces tâches sont assurées tant bien que mal par l'administration en plus du travail déjà très lourd à la rentrée. Nous ne comprenons pas que l'on nous réduise ainsi nos moyens de gestion car nous n'avons pas un effectif pléthorique.

Par ailleurs, le départ du personnel de l'accueil a eu au moins le mérite de montrer qu'un glissement s'était produit de certaines tâches qui auraient normalement dû être assurées par un informaticien.

Il en est ainsi de l'assistance à l'utilisation du logiciel Tempus (emplois du temps) , de la programmation des puces, de la gestion des salles informatiques.

Le problème des moyens en personnel informatique notoirement insuffisants avait été aussi signalé à Monsieur le VP chargé des ressources humaines lors de l'audit.

Le second poste d'information depuis le départ de M.Sautier n'a jamais été remplacé

3) problèmes de salles

Une réunion avait eu lieu avec Monsieur le Président pour exposer les problèmes de gestion des salles sur le site des Tertiales l'an dernier. Un chargé de mission devait être désigné avec une lettre de mission bien avant la rentrée. En réalité, les emplois du temps ont été faits fin Août dans chaque composante et la rentrée des travaux dirigés s'est faite sans qu'il y ait eu de changement à ce niveau, du moins en ce qui concerne la FDEG. La personne désignée n'est finalement venue à la FDEG que le 17 octobre après que la rentrée soit faite. Cette personne intervient actuellement de manière ponctuelle sur des emplois du temps qui n'ont pas été conçus en amont et en concertation avec tous, comme cela aurait dû être le cas.

Ces différentes difficultés génèrent un état de tension permanent et les AITOS qui voient leur potentiel diminué d'un poste et demi subissent l'énervement et le mécontentement des enseignants qui les rendent responsables de la dégradation de leurs conditions de travail.

Nous souffrons du fait de nous sentir totalement déconsidérés et du manque de soutien des autorités du Mont Houy. Nous ne comprenons pas ce qui a justifié cette diminution de nos moyens et attirons l'attention du conseil sur les répercussions que cela risque de produire sur le service rendu à l'étudiant qui demeure malgré tout au centre de nos préoccupations.

M.Pierangeli Président du Coseil propose de prendre contact avec le Président pour lui exposer ces difficultés vécues à la FDEG.

7) Institut d'études judiciaires

Mme Morgand propose de relancer le projet de convention avec Lille 2 en attendant de représenter très prochainement le projet de création d'un IEJ à Valenciennes .

8) Soirée de Gala

Melle Carrin informe le Conseil de l'intention de l'Association Juris Club, d'organiser un Gala en Droit, réunissant les étudiants et les professionnels. Ce gala pourrait avoir lieu à la suite du Forum des Professions du Droit, avec une remise de diplôme en fin d'après-midi.

Une demande de subvention sera faite au conseil d'Administration de l'UVHC et au Conseil de la FDEG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30